



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

ACCES ROUTE DE LA CROIX REUNION AVEC LES SOCIO-PROFESSIONNELS 06 OCTOBRE 2021

Présents Municipalité : Jean Marc PEILLEX, Lionel CANON, Alain DELACHAT.

Socio Professionnels : Isabelle et Jérôme PENZ (Mont Joly sports), Dominique MABBOUX (alpage des marmottes), Hervé JACQUEMOUD (refuge Porcherey), Delphine BOUVET (ski club Saint nicolas), Véronique PERRAUDIN (le P'tit Riquet), Michel MEDICI (ESF Saint Nicolas), Adrien AMAFROI (Armançette), Dominique DUPERTHUY (association Sole Pethuis), Marc RIGOLE (meublés Saint Nicolas), Renaud GUYON (STBMA).

Services municipaux : Stephanie GUERS, Mathieu BARBIER, Laurent CLAUDEL.

Excusés : Michel STROPIANO (élu), Stacy LOPEZ (élu), Julien RIGOLE (ferme de Véroce), Pierre PARENT (le schuss), Josiane GONZALES (refuge Mont Joly), Violaine DESFARGES (le Gouet), Marie France ROUX (Garderie des neiges).

En introduction, Monsieur le Maire remercie la présence de chacun et rappelle l'ordre du jour de cette réunion qui porte sur l'accès au plateau de la Croix en période de pointe par les véhicules.

Monsieur le Maire évoque que durant les vacances d'hiver de la saison 2020/2021, les habitants de Saint Nicolas ont alerté la collectivité de la dangerosité du trafic routier sur la route d'accès au plateau de la Croix. Pour faire face à cette situation inédite du fait de l'arrêt des remontées mécaniques pendant la crise sanitaire de Codid-19, la collectivité a mis en place un arrêté visant la fermeture de la route pendant les horaires de fortes affluences et a développé une offre de service par transport public.

Le bilan de cette action qui a été rappelé lors de la réunion de quartier du 07 juillet dernier a montré son efficacité, mais ne peut être reconduite à l'identique avec la présence des policiers municipaux pour réguler l'accès ainsi que la prise en charge d'une flotte de navettes publiques. Il s'agit donc de conserver les points positifs de cette expérience et d'orienter le projet vers une solution, soutenable pour les riverains, efficace en termes de sécurité sur la voie publique et applicable rapidement en fonction des pics de fréquentation.

A ce titre, il est proposé qu'une barrière automatique soit apposée en bas de la route du plateau de la croix, selon des prescriptions techniques et d'usages adaptées (accès à un point électrique, retournement des véhicules, passage piétons, rétractable facilement).

Les périodes de mise en fermeture de la route doivent s'envisager en concertation avec les habitants de Saint Nicolas, sur les périodes de fortes fréquentations. De plus, les accès des ayants droits, des livraisons ne doivent pas être contraints. Pour ce faire la méthode mise en place au Beltex pourrait être reproduite (code d'accès, bip d'ouverture), permettant ainsi une souplesse d'usage tout en conservant l'objectif attendu (désengorgement du parking du plateau de la croix, abaissement du nombre de véhicules s'engageant sur cette voie).

Remarque de Monsieur RIGOLE "La situation exceptionnelle de l'an passé est non habituelle, il serait possible de revenir à la libre circulation ou d'augmenter le nombre de stationnements au plateau de la Croix"

Monsieur le Maire précise que l'alerte lancée l'an passé par les habitants impose une réponse pérenne. Il en va de la responsabilité du Maire de prendre la mesure de la difficulté de circulation et de stationnement sur cette



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

impasse. L'augmentation de places de parkings engorgera encore plus cette zone qui mérite une plus grande valorisation.

Remarque de Monsieur RIGOLE "Le problème de circulation et de stationnement existe aussi durant l'Été, lors de périodes de fortes affluences"

Monsieur le Maire rejoint cet aspect de la problématique. La modularité envisagée pourra permettre de fermer la route à chaque pic de façon rapide et simple que ce soit en hiver ou en été.

Remarque de Monsieur PENZ "Ce projet améliorera la sécurité routière de cette route, réduira le flux de véhicules qui n'ont pas une obligation manifeste à monter au plateau de la croix, redonnera une plus-value au site par une moindre présence de véhicules en stationnement".

Monsieur le Maire rejoint ce propos et précise que le cahier des charges de gestion de cette barrière doit se faire par les habitants. Il demande à Monsieur Alain DELACHAT de réunir un groupe de travail avec les socio-professionnels sur ce sujet.

Remarque de Monsieur GUYON "La société des remontées mécaniques confirme l'intérêt de ce dispositif sur cette route de montagne et évoque le fonctionnement de la barrière du Bettex qui remplit la même fonction. Le retour de la clientèle et des socio professionnel est très positif".

Monsieur le Maire confirme ce parallèle et précise qu'il pourrait être envisagé qu'une navette vienne renforcer l'attractivité du site du plateau de la croix, selon un cadencement à définir.

Remarque de Monsieur MEDICI "L'ESF abonde dans cette logique et précise qu'une démarche de covoiturage a été entreprise par les moniteurs depuis l'hiver dernier. De plus, pour éviter les engorgements, les horaires de cours ont été décalés, permettant une plus grande fluidité des accès (remontées mécaniques ou route). L'expérience de l'an passé mérite d'être soutenue et poursuivie".

Ce projet vise à gérer les pointes de fréquentation et les excès de l'utilisation de la voiture pour accéder au plus près d'une destination, alors que d'autres moyens de transport existent. Les besoins spécifiques des socio professionnels doivent être inclus dans le cahier des charges de gestion de la barrière (horloge de déclenchement).

Remarque de Monsieur AMAFROI "l'Armanette répond positivement à ce projet. L'intégration des besoins spécifiques des socio professionnels permettant à l'activité économique du plateau de la croix de se faire avec fluidité"

Monsieur le Maire demande à Madame GUERS et Monsieur NAZON des services de la Mairie de se rapprocher de Monsieur RIGOLE pour définir le lieu d'installation de la barrière. Il est proposé que les riverains de la route bénéficient d'un Bip d'ouverture par maison

En conclusion, un tour de table permet à chaque socio-professionnel présent de se positionner sur le sujet, qui au bilan donne une majorité importante (1 seule voix mitigée) à la mise en place de ce projet.



Le Maire,
Conseiller départemental
du Canton du Mont-Blanc

Jean-Marc PELLET